

Communiqué de presse



Retrouvez L'État dans l'Hérault
sur www.herault.gouv.fr
et sur nos réseaux sociaux



@Prefet34

Montpellier, 12 juillet 2018

Commission Départementale d'Aménagement Commercial (C.D.A.C)

**La Commission Départementale d'Aménagement Commercial s'est tenue
à la Préfecture de l'Hérault le jeudi 12 juillet 2018**

Le projet concernant l'extension d'un ensemble commercial par extension de 690 m² d'un magasin de bricolage à l'enseigne « BRICOMARCHÉ » passant de 2 465 à 3 155 m² de surface de vente, situé Avenue de Nissan, Lieu-dit « Les Cagnes » à CAPESTANG (34) a recueilli un avis favorable à l'unanimité.

Depuis le décret 2015-165 du 12/02/2015, la C.D.A.C. chargée d'étudier les demandes d'implantation ou d'extension de surfaces commerciales est composée de 7 élus locaux et de 4 personnes qualifiées dont 2 en matière de consommation et 2 en matière de développement durable et aménagement du territoire.

Service départemental de la communication interministérielle

04 67 61 61 25 - pref-communication@herault.gouv.fr

Site internet : www.herault.gouv.fr



@prefet34



Communiqué de presse



Retrouvez L'État dans l'Hérault
sur www.herault.gouv.fr
et sur nos réseaux sociaux



@Prefet34

Service départemental de la communication interministérielle

04 67 61 61 25 - pref-communication@herault.gouv.fr

Site internet : www.herault.gouv.fr



@prefet34

